

FICHE D'INFORMATIONS SUR L'ARTICLE

Cette fiche d'informations sur l'article (FIA) fournit des informations pertinentes sur les piles aux détaillants, consommateurs, équipementiers et autres utilisateurs demandant une FDS conforme au SGH. Les articles, tels que les piles, sont exemptés des critères de classification du SGH pour les FDS. Les critères du SGH ne sont ni conçus ni destinés à être utilisés pour classer les dangers physiques, pour la santé ou environnementaux d'un article. Les piles grand public de marque sont définies comme des dispositifs électrotechniques. La conception, la sécurité, la fabrication et la qualification des piles grand public de marque Energizer et Rayovac respectent les normes de piles ANSI et CEI.

SECTION 1 – INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT**Nom du produit :** Pile Eveready/Energizer/Rayovac**Numéro de document :** 1019-Alk**Système chimique :** Alcaline à dioxyde de manganèse et zinc**Date de préparation :** Octobre 2019**Conçue pour être rechargée :** Non**Valable jusqu'en :** Octobre 2022**Préparé par :** Energizer**SECTION 2 – INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ**

Energizer Brands, LLC
533 Maryville University Drive
St. Louis, MO 63141

Adresse de courrier électronique pour obtenir des informations :
energizer@custhelp.com
www.energizer.com

SECTION 3 – INFORMATIONS SUR L'ARTICLE

| | |
|-----------------|--|
| Description | Pile alcaline à dioxyde de manganèse et zinc |
| Utilisation | Source d'alimentation portative |
| Marque | ENERGIZER, EVEREADY, RAYOVAC |
| Désignation CEI | Y compris, mais sans s'y limiter : LR8D425, LR03, LR6, LR14, LR20, 6LR61, LR1, 4LR25Y, 6LF22 |
| Tailles | Y compris, mais sans s'y limiter : AAAA, AAA, AA, C, D, 9V, N, Lantern |
| Image |  |

SECTION 4 – COMPOSITION DE L'ARTICLE

REMARQUE IMPORTANTE : La pile ne doit être ni ouverte ni brûlée. L'exposition aux ingrédients contenus à l'intérieur ou à leurs produits de combustion peut être nocive.



| MATIÈRE OU INGRÉDIENT | PEL (OSHA) | VLE (ACGIH) | %/poids |
|---|--|--|--------------------------|
| Graphite (N° CAS 7782-42-5) | Moyenne de poids total de 15 mg/m ³ (poussière totale) Moyenne de poids total de 5 mg/m ³ (fraction respirable) | Moyenne de poids total de 2 mg/m ³ (fraction respirable) | 2 à 6 |
| Dioxyde de manganèse (N° CAS 1313-13-9) | Plafond de 5 mg/m ³ (en tant que Mn) | Moyenne de poids total de 0,2 mg/m ³ (en tant que Mn) | 30 à 45 |
| Hydroxyde de potassium (N° CAS 1310-58-3) | Aucune établie | Plafond de 2 mg/m ³ | 4 à 8 |
| Zinc (N° CAS 7440-66-6) | Moyenne de poids total des PNRA de 15 mg/m ³ * (poussière totale) Moyenne de poids total des PNRA de 5 mg/m ³ * (fraction respirable) | Moyenne de poids total des PNCA de 10 mg/m ³ ** (particule inhalable) Moyenne de poids total des PNCA de 3 mg/m ³ ** (particule respirable) | 12 à 25 |
| Composants non dangereux Acier (fer N° CAS 65997-19-5) Eau, papier, plastique et autre | Aucune établie Aucune établie | Aucune établie Aucune établie | 18 à 22 Équilibré |

* PNRA : Particules non réglementées ailleurs

** PNCA : Particules non classées ailleurs

Aucune pile Energizer alcaline à dioxyde de manganèse et zinc ne contient de mercure ajouté.**Normes du secteur des piles applicables**

| | | | |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|-------------|
| Normes nord-américaines | ANSI C18.1M Part 1 | ANSI C18.1M Part 2 | ANSI C18.4 |
| Normes internationales | IEC 60086-1 | IEC 60086-2 | IEC 60086-5 |

SECTION 5 – SANTÉ ET SÉCURITÉ

Ingestion : Ne pas faire vomir ni donner de la nourriture ou des boissons. Obtenir des soins médicaux immédiatement. APPELER LE SERVICE D'ASSISTANCE NATIONAL EN MATIÈRE D'INGESTION DE PILES pour obtenir des conseils et un suivi (202-625-3333) en tout temps.

Les indications suivantes s'appliquent s'il y a une exposition à des composants internes.

Inhalation : Fournir de l'air frais et obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Si une brûlure chimique se produit ou si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures, jusqu'à ce qu'il ne reste aucune trace du produit chimique. Obtenir des soins médicaux.

SECTION 6 – RISQUES D'INCENDIE ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES

En cas d'incendie, il est permis d'utiliser toute catégorie d'agent extincteur sur ces piles ou sur leur matériel d'emballage. Afin de prévenir la rupture des piles, refroidir leur extérieur si elles sont exposées au feu.

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage : Stocker dans un endroit frais et bien aéré. Des températures élevées peuvent réduire la durée de vie de la pile.

Confinement d'ordre mécanique : Les concepteurs d'un appareil étanche devraient être conscients du dégagement normal d'hydrogène gazeux des piles alcalines. Ce gaz doit être absorbé ou pouvoir s'échapper afin d'éviter un problème de sécurité potentiel.

Manipulation : Un court-circuit accidentel pendant quelques secondes n'affectera pas gravement la pile. Un court-circuit prolongé entraînera une perte d'énergie de la pile par chauffage et peut entraîner l'ouverture de l'évent de sécurité. Parmi les sources de courts-circuits, il y a les piles mélangées dans des conteneurs pour vrac, les bijoux en métal, les tables recouvertes de métal ou les courroies métalliques utilisées pour l'assemblage de piles dans des appareils.

Il n'est pas recommandé d'effectuer une soudure directement sur une pile. Si cela est nécessaire, communiquer avec votre représentant Energizer des ventes pour prendre les précautions nécessaires afin d'éviter les dommages au sceau ou les courts-circuits.

Charge : Cette pile est fabriquée dans un état chargé. Elle n'est pas conçue pour être rechargée. Le rechargement peut causer une fuite de la pile ou, dans certains cas, une rupture à haute pression. Un rechargement involontaire peut se produire si la pile est installée dans le sens contraire.

Étiquetage : L'étiquette sert d'isolant électrique pour la paroi de la pile. Les dommages à l'étiquette peuvent augmenter le risque d'un court-circuit.

AVERTISSEMENT : Afin d'éviter les blessures causées par une explosion ou une fuite, ne pas installer dans le sens contraire, recharger, jeter au feu ou mélanger avec d'autres types de piles. **Remplacer toutes les piles au même moment.**

SECTION 8 – CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales applicables. Parmi les technologies d'élimination appropriées, il y a l'incinération et l'enfouissement.

SECTION 9 – INFORMATIONS DE TRANSPORT

En général, toutes les piles transportées sous toute forme (terrestre, aérienne ou maritime) doivent être emballées de manière sécuritaire et responsable. Les préoccupations réglementaires de toutes les agences à l'égard d'un emballage sécuritaire exigent que les piles soient emballées de manière à éviter les courts-circuits et soient contenues dans un « emballage extérieur solide » qui empêche le déversement du contenu. Tous les emballages d'origine des piles Energizer alcalines ont été conçus pour être conformes à ces préoccupations réglementaires.

Les piles alcalines (que l'on appelle parfois piles « sèches ») ne figurent pas sur la liste de marchandises dangereuses contenues dans l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le International Maritime Dangerous Goods (IMDG) Code, les réglementations des Nations Unies concernant le transport de marchandises dangereuses, la Règlementation de l'IATA pour le transport des marchandises dangereuses, les instructions techniques de l'OACI ainsi que les réglementations des États-Unis relatives au transport des matières dangereuses (titre 49 du CFR). Ces piles ne sont pas assujetties aux réglementations relatives aux marchandises dangereuses, à condition qu'elles respectent les exigences définies dans les dispositions spéciales suivantes.

| Organisme de réglementation | Dispositions spéciales |
|-----------------------------|------------------------------|
| ADR | Non réglementé |
| IMDG | Non réglementé |
| Nations Unies | Non réglementé |
| DOT des É.-U. | 49 CFR 172.102 Provision 130 |
| IATA | A123 |
| OACI | Non réglementé |

Toutes les piles Energizer alcalines sont emballées de façon à prévenir les courts-circuits ou la génération de quantités dangereuses de chaleur. Elles satisfont également aux dispositions spéciales indiquées ci-dessus. De plus, la Règlementation de l'IATA pour le transport des marchandises dangereuses ainsi que les instructions techniques de l'OACI nécessitent les mots « non limité » et le numéro de la disposition spéciale « A123 » sur le bordereau d'expédition aérienne s'il est émis.

Pour obtenir des informations d'urgence, appelez ChemTel au 1-800-526-4727 (Amérique du Nord) ou au 1-314-985-1511 (international).



SECTION 10 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

10A Pile

1. **SARA/TITLE III** : En tant qu'article, cette pile et son contenu ne sont pas assujettis aux exigences de la Emergency Planning and Community Right-To-Know Act.
2. **Mercury Containing and Rechargeable Battery Management Act de 1996 de la US EPA** : aucun mercure ajouté
3. **Directive de l'UE sur les piles 2006/66/CE modifiée 2013/56/UE** : Les piles Energizer sont conformes à tous les aspects de la directive

10B Général

1. **CPSIA 2008** : exempté
2. **FHSA (16 CFR 1500) de la US CPSC** : non applicable puisque les piles sont définies comme des articles
3. **TSCA (40 CFR 707.20) de la US EPA** : non applicable puisque les piles sont définies comme des articles
4. **RCRA (40 CFR 261) de la US EPA** : catégorisé comme un déchet non dangereux selon des essais d'inflammabilité, de corrosion, de réactivité et de toxicité
5. **Prop. 65 de Californie** : aucun avertissement requis
6. **Étiquetage de perchlorate du DTSC** : aucun avertissement requis
7. **REACH SVHC de l'UE** : aucune substance répertoriée REACH extrêmement préoccupante n'est présente au-delà de 0,01 % p/p

10C Définitions des articles

1. **OSHA Hazard Communication Standard, Section 1910.1200(c)**

SECTION 11 – AUTRES INFORMATIONS DE SGH

Aucune

Glossaire des acronymes

[ANSI](#) : American National Standards Institute
[CPSC](#) : Consumer Product Safety Commission
[CPSIA](#) : Consumer Product Safety Improvement Act
[DTSC](#) : Department of Toxic Substances Control
[EPA](#) : Environmental Protection Agency
[FHSA](#) : Federal Hazardous Substances Act
[SGH](#) : Système général harmonisé pour les communications des dangers
[CEI](#) : Commission électrotechnique internationale
[OSHA](#) : Occupational Safety and Health Administration
[RCRA](#) : Resource Conservation and Recovery Act
[FDS](#) : Fiche de données de sécurité
[SVHC](#) : Substances extrêmement préoccupantes
[TSCA](#) : Toxic Substances Control Act

Energizer a préparé des fiches d'informations sur les articles protégées par le droit d'auteur pour fournir des informations sur les différents systèmes de piles Eveready/Energizer/Rayovac. Les piles sont des articles, tels que définis dans le SGH, et exemptés des critères de classification du SGH (section 1.3.2.1.1 du SGH). Les informations et recommandations énoncées dans le présent document sont faites de bonne foi, à titre indicatif seulement, et sont considérées comme exactes à la date de préparation. Cependant, ENERGIZER BRANDS, LLC NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, CONCERNANT CES INFORMATIONS ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À LA RÉFÉRENCE À CELLES-CI.